



F.K.S.R.- FÉDÉRATION DE
KATORI SHINTO RYU

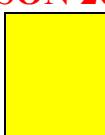
www.fksr.fr

Secrétariat 5 rue Victor 91350 GRIGNY

tel : 06.44.93.31.00 Mel : secretariatfksr@yahoo.fr

SAISON 2025/2026

CANDIDATURE A L'EXAMEN DE



DAN DU:

A

A remplir par le candidat : NOM :
(En lettres majuscules)

Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

Ville :

C.P.

Adresse mel **:

N° de téléphone :

N° Passeport :

Club :

N° Licence :

N° Adhésion Shibu

Il est 1^{er} KYU depuis le:

ou.... Dan depuis le:

Date et signature candidat	Nom date et signature enseignant	Nom, date et signature DTF(*)

(*) éventuel, voir au verso art 5

- JOINDRE ➤** 1/ Un chèque de 12€, à l'ordre de la FKSР pour inscription à l'examen
2/ Un chèque du grade présenté, à l'ordre de la F.K.S.R, qui sera restitué en cas d'échec, à savoir :

1^{er} Dan 60€

3^{ème} Dan 135€

5^{ème} Dan 205€

2^{ème} Dan 95€

4^{ème} Dan 165 €

6^{ème} Dan 240 €

(Nota : Le tarif donne droit au diplôme de grades FKSР et au diplôme émanant de Me Sugino.)

**Les convocations à l'examen sont transmises par mel. Dans le cas où le candidat ne possède pas d'adresse mel, fournir lors de l'inscription, une enveloppe timbrée portant son adresse pour envoi de la convocation.

**Voir rappel des conditions d'inscription au verso
Cf art 4 et 5 du règlement technique fédéral.**

ATTENTION Date limite d'envoi de la candidature : 2 mois avant la date d'examen

ARTICLE 4 : CONDITIONS DE VALIDITE DES CANDIDATURES

4-1 conditions générales :

Les conditions requises pour se présenter à un grade fédéral sont les suivantes :

- être membre du Shibu Français ;
- être titulaire de la licence FKSР de la saison sportive en cours ;
- être titulaire du passeport de la FKSР ;
- avoir participé à au moins deux stages fédéraux dans les 12 mois précédent l'examen

	Délai minimum entre 2 grades	Age minimum	Licences	SHIBU
Candidat au 1^{er} dan	Être 1 ^{er} kyu depuis 1 an	16 ANS	Justifier de 4 années de licence	Justifier de 2 années d'appartenance au Shibu
Candidat au 2^{ème} dan	Justifier de 3 années de pratique depuis le 1 ^{er} dan	19 ANS	Justifier de 3 années de licence depuis le 1 ^{er} dan	Justifier de 3 années d'appartenance au Shibu depuis le 1 ^{er} dan
Candidat au 3^{ème} dan	Justifier de 5 années de pratique depuis le 2 ^{ème} dan	24 ANS	Justifier de 5 années de licences depuis le 2 ^{ème} dan	Justifier de 5 années d'appartenance au Shibu depuis le 2 ^{ème} dan et être présenté par le DTF
Candidat au 4^{ème} dan	Justifier de 6 années de pratique depuis le 3 ^{ème} dan	30 ANS	Justifier de 6 années de licences depuis le 3 ^{ème} dan	Justifier de 6 années d'appartenance au Shibu depuis le 3 ^{ème} dan et être présenté par la commission technique du Shibu
Candidat au 5^{ème} dan	Justifier de 10 années de pratique depuis le 4 ^{ème} dan	40 ANS	Justifier de 10 années de licences depuis le 3 ^{ème} dan	Justifier de 10 années d'appartenance au Shibu depuis le 4 ^{ème} dan et être présenté par la commission technique du Shibu

ARTICLE 5 : INSCRIPTION A L'EXAMEN

La présentation d'un candidat à un grade Dan ne peut être que le fait d'une compétence technique supérieure au grade postulé ; elle engage moralement le signataire.

- Pour le 1^{er} et 2^{ème} Dan, l'inscription d'un candidat aux examens est effectuée par l'enseignant s'il est de grade supérieur au grade postulé et, à défaut, avec l'accord du Délégué Technique fédéral dont dépend le candidat,
- Pour le 3^{ème} Dan, l'inscription est faite par l'enseignant et le Délégué Technique fédéral dont dépend le candidat,
- Pour le 4^{ème} Dan, le Délégué Technique fédéral dont dépend le candidat propose la candidature au Shibicho et à la Direction Technique de la fédération,
- Pour le 5^{ème} Dan et au-delà, l'inscription d'un candidat relève du Shibicho et de la Direction Technique de la fédération, qui lui communiquera le moment venu, le programme d'examen.

Tout dossier incomplet sera retourné à l'expéditeur